Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_115-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme STEMER a donné procuration à M. RIVIER
Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme CALVO
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Séance du
4 novembre 2024
Acte n° **2024-115**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Date de la convocation : 28 octobre 2024

Thème : 7.3 – EMPRUNTS

Objet : Budget principal « Commune » - Souscription d'un emprunt de 1 350 000 € pour financer les investissements 2024

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal, que la ville souhaite contracter un emprunt de 1 350 000 € afin de financer les investissements 2024.

Cet emprunt est inscrit au budget principal 2024 et permet le financement des travaux de voirie, d'éclairage public du cœur de ville, l'installation de panneaux photovoltaïque à la Médiathèque, le Pumptrack et l'étude urbaine.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de six organismes.

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de recourir à cet emprunt auprès du Crédit Agricole 31 selon les modalités suivantes :

- Montant : 1 350 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 3,34 %
- Amortissement du capital : constant
- Frais de dossier : 1 350 €
- Déblocage des fonds : au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat de prêt.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve la souscription d'un emprunt de 1350 000 € pour financer les investissements 2024 et autorise à mettre en place le financement auprès du Crédit Agricole 31, tel que détaillé ci-dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_115-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 - acte n° 2024-115 - page 2/2
Thème :	7.3 - EMPRUNTS
Objet :	Budget principal « Commune » - Souscription d'un emprunt de 1 350 000 € pour financer les investissements 2024

ARTICLE 2 : s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le - 7 NOV. 2024